



DISPOSITIFS PRÉVISIONNELS DE SECOURS (DPS)

La sécurité sanitaire de votre manifestation



NOS PRESTATIONS

DES DISPOSITIFS ADAPTÉS

Auxiliaire des pouvoirs publics et détentrice de l'agrément opérationnel de sécurité civile, la Croix-Rouge française organise au travers des postes de secours la mise en place de couvertures sanitaires lors de manifestations sportives ou culturelles, ou lors de rassemblements. Adapté à l'importance de l'évènement, le dispositif repose sur des équipes de secouristes bénévoles. Une grille d'évaluation des risques permet de dimensionner la couverture sanitaire nécessaire.



DES SECOURISTES QUALIFIÉS

Maillon non médicalisé de la chaîne de secours, ne pouvant se substituer au médecin, les intervenants secouristes sont bénévoles. Ils sont formés et équipés par la Croix-Rouge française.

LEURS MISSIONS :

- Assurer la protection de la victime,
 - Prodiguer les gestes de premiers secours, permettant de stabiliser ou d'améliorer son état,
 - Transmettre si besoin un bilan au médecin régulateur du SAMU.
- Membre de l'observatoire national du secourisme (ONS), la Croix-Rouge française met la qualité de ses prestations et le professionnalisme des intervenants au cœur de ses préoccupations.

DU MATÉRIEL FIABLE ET ADAPTÉ

Notre Unité Locale dispose de 3 véhicules dont 1 VPSP (Véhicules de Premiers Secours à Personnes), un véhicule logistique et un véhicule de liaison.

Sur l'ensemble du département, c'est 6 VPSP, 4 véhicules logistiques, 7 véhicules de liaison dont 2 VLTT (Véhicule de Liaison Tout-Terrain) et 1 PCM (Poste de Commandant Mobile).



En fonction du dimensionnement du dispositif, celui-ci se situe dans l'une des catégories suivantes :

PAPS

Le Point d'Alerte et de Premiers Secours est composé d'un binôme secouriste (un équipier secouriste et un secouriste, formés aux premiers secours en équipe) ainsi que de son matériel.

DPS - PETITE ENVERGURE

Il est composé d'une ou deux équipes de secours. Le matériel est installé dans un poste de secours (tente, bâtiment...) ou est celui d'une ambulance (VPSP).

DPS - MOYENNE ENVERGURE

Il est composé d'au moins 3 équipes encadrées par un chef de dispositif expérimenté.

DPS - GRANDE ENVERGURE

Le nombre d'intervenants secouristes (déterminé par le RIS*) est supérieur à 36 (hors équipe logistique et équipe d'encadrement). L'unité locale de Landerneau intervient sur ce type de dispositif mais l'encadrement est départemental.

*Ratio Intervenants Secouristes

L'ensemble de ces informations sont disponibles sur le site du ministère de l'intérieur :

<http://www.interieur.gouv.fr/>

Référentiel national missions de Sécurité Civile :
dispositifs prévisionnels de secours



1ère Association agréée de sécurité civile au plan national, la Croix-Rouge française est active en cas de crise et répond aux urgences. Tout au long de l'année, elle contribue également à faire progresser la formation au secourisme auprès du grand public, la culture des premiers secours et la prévention des risques.

14 Equipiers à Pont-Audemer donnent de leur temps bénévolement pour différentes actions d'urgences, de secourisme et d'action sociale.

621 Personnes, en moyenne par an, sont secourues par nos bénévoles secouristes en 2019 dont **61** personnes sur le territoire de **Pont-Audemer**.



DEMANDE DE DPS MODE D'EMPLOI

1 - ENVOI DE LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS
La fiche de renseignements est disponible sur notre site :

<https://eure.croix-rouge.fr/>

Rubrique >Demander un poste de secours >Demande poste de secours

Elle doit nous être envoyée complétée dans un délai minimum de deux mois avant votre manifestation.

2 - LA RECHERCHE D'EFFECTIFS

A la réception de votre feuille de renseignements dûment remplie, nous vous proposons de mettre en place un certain nombre d'intervenants secouristes, sur la base du référentiel ministériel de mise en place des dispositifs prévisionnels de secours et de notre expérience. Nous étudions la possibilité d'effectuer le dispositif : Bénévoles disponibles, dispositifs de secours sur la même date, activité départementale opérationnelle...

3 - LE DEVIS

Nous vous adressons un devis. Une fois validé, il doit nous revenir signé, précédé de la mention "bon pour accord".

4 - LA CONVENTION

Nous vous adressons une convention.
Une fois signée, nous nous engageons sur votre manifestation.

VOTRE CONTACT



CROIX-ROUGE FRANÇAISE
UNITE LOCALE DE PONT-AUDEMER
5 rue des papetiers
27500 PONT-AUDEMER
@: ul.pont-audemer@croix-rouge.fr
02-32-41-03-13